



Distr. générale  
20 mars 2015  
Français  
Original: anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
Conférence des ministres africains des finances,  
de la planification et du développement économique  
Quarante-huitième session

**Union africaine**  
Comité technique spécialisé sur les finances,  
les affaires monétaires, la planification  
économique et l'intégration\*  
Première session

**Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique  
spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires  
monétaires, la planification économique et l'intégration et  
de la Conférence des ministres africains des finances, de la  
planification et du développement économique de la  
Commission économique pour l'Afrique**  
Addis-Abeba, 23 et 24 mars 2015

## **Manifestation parallèle**

### **Éléments communs de réflexion de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique en vue des consultations régionales sur le financement du développement**

#### **1. Introduction**

1.1 Les décisions qui seront prises à la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement auront des incidences importantes sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, s'agissant des besoins relatifs au financement du développement de l'Afrique des 15 prochaines années. La Conférence s'attachera, notamment, à évaluer les progrès accomplis concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, à donner un nouveau souffle à cette dynamique et à la renforcer.

1.2 Cette manifestation s'inscrira dans le contexte du changement de discours sur les perspectives de développement de l'Afrique ; le pessimisme à outrance a en effet laissé la place à un optimisme prudent. Ce sentiment grandissant concernant l'Afrique est inspiré par un taux de croissance moyen soutenu, de quelque 5 % pour la dernière décennie, notamment sous l'effet de la plus forte demande d'exportations de ressources naturelles, d'une demande intérieure vigoureuse, des investissements directs étrangers et envois de fonds en hausse, ainsi que d'une meilleure gouvernance économique et politique sur le continent. Du point de vue économique, l'amélioration de la gouvernance s'est traduite par le renforcement de la stabilité macroéconomique, un niveau de la dette plus supportable et la constitution de réserves budgétaires plus importantes, qui ont créé l'espace fiscal voulu pour protéger les économies africaines contre le ralentissement économique

---

\* Le Comité technique spécialisé remplace la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances et la Conférence des ministres de l'intégration; il réunit les ministres des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration.

mondial. De fait, sur les cinquante pays au monde qui ont le plus amélioré le cadre de leur activité économique depuis 2005, 17 sont des pays d'Afrique (Banque mondiale, 2013). Ce chiffre est le plus élevé de toutes les régions.

1.3 L'amélioration de la gouvernance politique est attestée par la baisse de 15 % du nombre et de la gravité des conflits en cours sur le continent depuis 1990 (Themnér et Wallensteen, 2013), l'augmentation du nombre de pays où des élections ont lieu et l'apparition d'un nombre de plus en plus important de régimes responsables et démocratiques (CEA, 2013).

1.4 Les indicateurs sociaux se sont également améliorés. La pauvreté et les inégalités ont reculé, quoique lentement, et la mortalité maternelle, infantile et post-infantile a également baissé. Le taux d'extrême pauvreté de l'Afrique a reculé, de 45,8 % en 1990 à 39,6 % en 2011 (Banque mondiale, 2015). La tendance des taux de prévalence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose est positive. Plus d'enfants fréquentent l'école primaire et secondaire, et les filles y sont de plus en plus nombreuses, l'objectif de parité des sexes étant atteint au Lesotho pour ces niveaux d'enseignement (CEA *et al.*, 2014).

1.5 Malgré le récent ralentissement de la croissance dû à l'atonie des prix des produits de base sur les marchés mondiaux, l'Afrique devrait connaître une croissance de 5 % ou plus à moyen terme (CEA, 2015a). En dépit de cette évolution positive, la plupart des économies africaines restent largement agraires et fortement tributaires des exportations de ressources naturelles et de produits de base, et sont donc vulnérables aux fluctuations des prix de ces produits.

## **2. Vers une transformation économique structurelle**

2.1 Compte tenu des retombées limitées de la croissance pour de larges pans de la société, des limites que crée la dépendance à l'égard des ressources naturelles, des niveaux élevés de sous-emploi et de chômage, et de l'accès limité à des soins de qualité et à des services éducatifs, la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et l'Agenda 2063 définissent des domaines d'action prioritaires qui devraient permettre de progresser vers une transformation économique structurelle de caractère durable et sans laissés pour compte.

2.2 Lancé à la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, l'Agenda 2063 dégage les priorités du développement de l'Afrique pour les 50 prochaines années, qui seront mises en œuvre dans cinq plans décennaux. L'Agenda se fonde sur sept aspirations : une Afrique prospère, s'appuyant sur une croissance sans exclusive et un développement durable ; un continent intégré, politiquement uni et fondé sur l'idéal du panafricanisme et de la renaissance de l'Afrique ; une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit ; une Afrique pacifique et sûre ; une Afrique à l'identité culturelle forte, au patrimoine commun, aux valeurs et à l'éthique partagée; une Afrique dont les peuples dirigent le développement, qui libère le potentiel de ses femmes et de ses jeunes et, enfin, une Afrique actrice et partenaire mondiale influente.

2.3 Les aspirations correspondant à l'Agenda et les priorités qui y sont définies trouvent leur écho dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et constituent la trame des négociations intergouvernementales sur le nouveau programme mondial. La Position commune africaine comporte six grands axes : la transformation économique structurelle et la croissance pour tous ; la science, la technologie et l'innovation, le développement axé sur l'être humain, la viabilité environnementale, la gestion des ressources naturelles et la gestion des risques liés aux catastrophes, la paix et la sécurité, et les finances et partenariats.

2.4 L'Agenda 2063 et la Position commune africaine défendent tous deux un robuste programme de transformation structurelle ouvert à tous et qui tire parti des richesses naturelles du continent. Les grandes priorités de ce programmes sont : une transformation du secteur agricole qui le rende plus productif et plus durable; le développement des infrastructures; l'investissement dans la science, la recherche, la technologie et l'innovation ; l'investissement dans le capital humain, en améliorant les soins de santé et les services d'éducation; l'investissement dans l'écologisation des économies africaines et l'amélioration de la résilience aux changements climatiques, notamment en tirant parti du vaste potentiel d'énergie renouvelable inexploité de l'Afrique ; le renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles et la mobilisation du dividende démographique que constitue la population jeune du continent.

2.5 Pour la plupart des pays, la transformation structurelle signifie que le secteur manufacturier devrait créer de la valeur ajoutée et apporter une plus grande contribution au produit intérieur brut (PIB). Il est ainsi prévu dans l'Agenda 2063 que, d'ici 50 ans, ce secteur absorbera au moins 50 % de nouveaux venus sur le marché du travail, que la production des entreprises à forte composante technologique représentera plus de 50 % de la production manufacturière totale et que l'Afrique sera dans la partie supérieure des chaînes de valeur mondiales.

### **3. Priorités de l'Afrique pour sa transformation structurelle**

3.1 Les incidences financières du programme de transformation de l'Afrique sont considérables. À lui seul, le déficit d'infrastructures est estimé à quelque 100 milliards de dollars des États-Unis par an. À ces coûts s'ajoutent ceux liés à la question climatique. Un cadre de financement des priorités de développement de l'Afrique a été conçu, dont les principaux éléments sont repris dans l'Agenda 2063 et dans la Position commune africaine.

3.2 La Commission économique pour l'Afrique a entrepris des études préliminaires sur les ressources financières supplémentaires qu'il faudra mobiliser pour réduire de moitié la pauvreté et l'inégalité en Afrique, en partant du principe que l'épargne, l'investissement direct étranger et l'aide publique au développement se maintiendront au niveau de 2014 (CEA, 2015e). Selon les cas de figure, le montant des ressources financières supplémentaires nécessaires sont de 48 ou 246 milliards de dollars des États-Unis par an entre 2015 et 2030. Le montant supérieur (246 milliards de dollars par an) doit être retenu si l'objectif est de réduire de moitié la pauvreté et l'inégalité simultanément, tandis que le montant inférieur (48 milliards de dollars par an) correspond aux ressources nécessaires uniquement pour réduire la pauvreté d'ici 2030, les inégalités restant constantes. Si les envois de fonds sont mobilisés pour appuyer l'investissement, ces montants seront de 6,5 et 204,6 milliards de dollars par an.

3.3 La Position commune africaine et l'Agenda 2063 font de la mobilisation des ressources intérieures et du commerce les principales sources de financement de la transformation structurelle et du développement durable en Afrique, et établissent le constat qu'il faut aussi des sources extérieures de financement. Dans ce contexte, la Position commune africaine prône une collaboration efficace entre l'Afrique et ses partenaires stratégiques pour traiter l'ensemble des défis posés par le développement durable du continent.

### **4. Le financement du développement : un processus mondial**

4.1 Le cadre du financement du développement de l'Afrique ne peut être dissocié de la structure financière et des mécanismes de gouvernance mondiaux.

4.2 Le Consensus de Monterrey a constitué la première initiative coordonnée à l'échelon mondial destinée à faciliter le financement des pays en développement. Établi en 2002 pour faire face aux difficultés du financement du développement dans le monde, le Consensus a défini une série de principes directeurs qui devaient permettre aux pays en développement de mobiliser plus aisément les fonds nécessaires à leur développement économique. Six grands axes d'action devant permettre de réaliser l'objectif ainsi fixé ont été dégagés : 1) mobiliser des ressources intérieures en faveur du développement ; 2) mobiliser des ressources internationales, en particulier les investissements directs étrangers et autres flux privés ; 3) faire du commerce international un moteur de développement ; 4) intensifier la coopération internationale dans les domaines financiers et techniques en faveur du développement ; 5) financer de manière durable la dette extérieure ; 6) faire face aux problèmes systémiques.

4.3 Le Consensus de Monterrey a aussi fait porter l'accent sur le développement axé sur l'être humain et les questions d'égalité des sexes, et préconisé l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

4.4 La Déclaration de Doha sur le financement du développement a réaffirmé la teneur du Consensus de Monterrey en mettant de nouveau l'accent sur l'appropriation nationale et les cibles de l'aide publique au développement. Elle a aussi souligné qu'il était important de prendre en compte des éléments nouveaux dans le financement du développement, tels que les changements climatiques, les fluctuations des prix des produits de base et le fait qu'il fallait renforcer la coopération fiscale internationale.

4.5 Les gouvernements africains ont certes salué les principes adoptés à Monterrey et à Doha, et réaffirmé qu'ils y étaient attachés, mais la décennie qui a suivi la réunion de Monterrey a mis en lumière certaines des lacunes fondamentales du financement du développement, en particulier pour les pays africains qui visaient la transformation structurelle. En particulier, le besoin s'est fait sentir de disposer d'un cadre pour suivre de près tous les efforts de mobilisation des ressources dans les divers domaines de développement, compte tenu de l'hétérogénéité des pays en développement.

4.6 Les principes de Monterrey et de Doha ayant été ensuite développés spécifiquement en fonction d'objectifs de développement convenus au plan international, on n'a que peu prêté attention aux vecteurs de la transformation et de la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, tels que la qualité des services, les infrastructures, la paix et la sécurité, ou encore l'efficacité des schémas mondiaux de la coopération.

4.7 En vue d'aider les pays à mettre en œuvre le programme de développement mondial, dans sa résolution 68/204, l'Assemblée générale a prié son Président de « de tenir ... des consultations intergouvernementales transparentes et ouvertes à tous, auxquelles prendraient part ... les grandes institutions participant au financement du développement ». Ces consultations auront lieu de janvier à juin 2015 et devraient être coordonnées par le Représentant permanent du Guyana ( S.E. M. George Wilfred Talbot) et le Représentant permanent de la Norvège (S. E. M. Geir O. Pedersen) ; elles devraient comporter une série de sessions informelles de fond et des réunions informelles avec la société civile et le secteur de l'entreprise, ainsi que des séances de rédaction du document final.

4.8 Les conclusions des négociations intergouvernementales sur le financement du développement seront importantes pour l'Afrique à deux égards. Premièrement, elles orienteront les modes de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. En second lieu, elles détermineront la mesure dans laquelle les aspirations décrites dans l'Agenda 2063 et la Position commune africaine peuvent être réalisées.

4.9 Les négociations préalables à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ont déjà permis de dégager une série de propositions qui devraient éclairer la position de l'Afrique en la matière. Parmi ces propositions, on retiendra : le renouvellement de l'engagement des pays riches de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement ; le renforcement des capacités de l'administration fiscale ; la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption, et la lutte contre les flux financiers illicites par l'échange automatique de renseignements ; la suppression des mesures de distorsion du commerce ; l'amélioration de l'accès aux marchés ; un système commercial plus juste et la conclusion du Cycle de Doha ; la prééminence de la place des finances publiques sur les finances privées s'agissant de financer le développement ; l'importance de l'amélioration de l'accès aux données par la transparence et la ventilation selon le sexe, pour appuyer l'autonomisation des femmes.

## **5. Mobilisation des ressources intérieures**

5.1 Pour réaliser son principal objectif de transformation structurelle fondée sur la croissance pour tous et le développement durable, l'Afrique a renforcé ses initiatives publiques destinées à combler son déficit de financement par le recours accru aux sources publiques et privées intérieures. Il s'agit notamment du travail fait récemment par l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le 9<sup>e</sup> Forum pour le développement de l'Afrique, le Groupe de haut niveau sur des sources alternatives de financement, le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, et de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 adoptée récemment.

5.2 En formulant une position commune, l'Afrique place le débat sur le financement du développement du continent dans une perspective plus large : il ne s'agit plus de mettre simplement l'accent sur le Consensus de Monterrey de 2002, mais d'assurer le financement du développement en le reliant à la question plus vaste de la transformation structurelle, soutenue par des institutions nationales, régionales et mondiales compétentes, soucieuses du bien-être général et comptables de leurs actes.

5.3 Les raisons suivantes expliquent toute l'importance que revêt la mobilisation des ressources intérieures: i) chaque pays peut mieux s'appropriier les politiques qu'il décide de mener et se sentir plus responsable de leur aboutissement ; ii) les ressources intérieures peuvent faciliter l'affectation des fonds au développement et les rendre plus efficaces; iii) les ressources extérieures ne sont pas seulement changeantes et imprévisibles ; elles risquent de ne pas être suffisantes pour satisfaire les besoins financiers du développement de l'Afrique ; iv) la plupart des pays donateurs n'ont pas tenu leurs engagements à long terme.

5.4 Les recettes fiscales jouent un rôle de plus en plus important dans le financement du développement de l'Afrique ; elles viennent en effet en deuxième position après celles tirées des exportations. Au total, pour l'Afrique, elles sont passées de 331 milliards de dollars en 2009 à 527,3 milliards en 2012 (CEA, 2015b).

5.5 Le rapport entre les recettes fiscales et le PIB a augmenté de 2000 à 2013 et, selon les prévisions, devrait afficher la même tendance dans les pays africains à revenu intermédiaire (tranche supérieure et tranche inférieure) jusqu'à 2020. Par contre, dans les pays à revenu faible, cette proportion devrait rester inférieure à 15 %, même si beaucoup considèrent ce chiffre comme une cible raisonnable pour leur niveau de développement (voir annexe 1). Par conséquent, l'aide publique au développement devrait servir à amplifier la capacité des pays à revenu faible de mobiliser leurs ressources intérieures. Les partenaires de développement devraient apporter un appui financier et technique plus robuste pour aider ces pays à renforcer leurs capacités fiscales et à améliorer leur administration fiscale en fonction des priorités définies par les autorités nationales.

5.6 L'Afrique possède un potentiel considérable de ressources intérieures supplémentaires à mobiliser par l'imposition, qui pourrait être réalisé en élargissant l'assiette fiscale et en améliorant la gestion des impôts, en exploitant des sources relativement sous-utilisées d'imposition, en imposant les transactions financières et en améliorant la gestion économique et, dans les pays riches en ressources, en optimisant la gouvernance du secteur minier. La mise en place d'administrations fiscales indépendantes, pour résoudre les problèmes de gestion de l'impôt, a aussi donné des résultats positifs dans un certain nombre de pays africains. En s'attaquant à la concurrence fiscale que se livrent certains pays africains pour attirer l'investissement direct étranger et à ses conséquences néfastes, l'Afrique contribuera aussi à mobiliser les nécessaires ressources intérieures.

5.7 Il faut aussi s'attaquer aux obstacles qui freinent les réformes de la réglementation et de l'impôt dont les États ont besoin pour dégager davantage de ressources intérieures. Par exemple, nombre de pays africains recourent excessivement aux impôts indirects tels que l'impôt sur la valeur ajoutée et les droits de douanes, auxquels les pauvres contribuent de manière disproportionnée. Dans un tel contexte, le respect du versement de l'impôt pourrait être favorisé par l'existence d'une pension publique abordable et d'autres avantages de protection sociale, ainsi que par l'amélioration des services publics aux niveaux national, sous-national et local, les citoyens payant plus volontiers leurs impôts s'ils voient que leur vie et leur quotidien s'améliorent. Ceci sera particulièrement bénéfique dans l'important secteur informel, où les travailleurs tireront des avantages tangibles de cette nouvelle forme de contrat social dont l'élément de base est le citoyen.

5.8 Des ressources considérables, dégagées en procédant à des gains d'efficacité, pourraient être réaffectées à des objectifs de développement. L'assainissement des finances publiques, par l'examen critique des dépenses publiques et des investissements, peut contribuer à limiter les gaspillages et la concussion, notamment par l'amélioration du choix, de la conception et de la gestion des projets d'investissements publics ; une telle dynamique créera en outre un environnement plus porteur pour l'investissement. En réformant des régimes de subvention et de passation de marché passés et contre-productifs, on peut accroître l'efficacité de la dépense publique et dégager des montants plus importants pour appuyer l'action menée contre la pauvreté.

5.9 Néanmoins, dans le contexte mondialisé actuel, il est de plus en plus clair qu'on ne peut dissocier les solutions nationales de l'action menée à l'échelon mondial contre les flux financiers illicites qui ont privé l'Afrique de plus de 50 milliards de dollars des États-Unis par an au cours de la dernière décennie. Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique s'est dit particulièrement préoccupé par le fait que, n'ayant pas les moyens de vérifier les quantités de ressources naturelles exportées, la plupart des pays africains se fient aux déclarations des exportateurs (CEA, 2015c). L'autoréglementation est la règle et les pays africains utilisent toute une série de moyens pour obtenir des exportateurs qu'ils leur fournissent des renseignements exacts.

5.10 Un certain nombre d'initiatives relatives à la gouvernance sont prises au niveau mondial, particulièrement par l'OCDE, le G8 et le G20 ; c'est notamment le cas des procédures d'échange automatique de renseignements fiscaux, ou des travaux menés concernant l'érosion de la base fiscale et le transfert des bénéficiaires. Néanmoins, il y a encore des problèmes de gouvernance mondiale en ce qui concerne les flux financiers illicites car les mesures prises ou envisagées ne tiennent pas compte de l'Afrique ni, d'une manière plus générale, des pays en développement. Il faut faire en sorte que l'Afrique tire des avantages de telles initiatives sans avoir à supporter de coûts indus concernant la mise en conformité. Une solution mondiale associant toutes les parties serait de suivre la recommandation formulée dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, visant à renforcer les solutions institutionnelles à l'échelon mondial, dont le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies.

5.11 Pour remédier au déficit de financement de l'Afrique, il faudra instaurer une collaboration efficace entre les autorités publiques et le secteur privé. Or, ce dernier n'a jusqu'ici joué qu'un rôle limité dans la mise en œuvre des programmes de développement de l'Afrique, particulièrement des projets d'infrastructures et de développement durable. L'analyse du tableau des améliorations réalisées récemment pour rendre le contexte plus porteur (réformes de gouvernance, amélioration du cadre politique et réglementaire, avènement d'institutions publiques fonctionnelles et efficaces) amène à la conclusion que le secteur privé devrait participer davantage au développement des infrastructures du continent. Il faudrait pour cela renforcer les partenariats public-privé, et mettre en place des mécanismes d'échange de haut niveau pour les consultations entre le secteur public et le secteur privé.

5.12 Il faut s'employer à mobiliser davantage les ressources intérieures privées. Comme dans le cas de la mobilisation des ressources intérieures publiques, la stabilité du cadre macroéconomique est une condition *sine qua non* du bon fonctionnement du système financier. Des réformes sont en cours en Afrique pour libéraliser ce secteur, mais on ne saurait dire si elles ont permis de mobiliser plus d'épargne et de renforcer l'efficacité des investissements. Les organismes d'information sur l'activité financière (bureaux d'information sur la solvabilité, registres fonciers) sont dans la plupart des pays très peu développés. Il serait extrêmement utile de renforcer cette infrastructure d'information financière ; elle est en effet essentielle au développement du marché du logement et des autres marchés de crédit à long terme (Institut Nord Sud, 2010). Les services bancaires par téléphonie mobile et par la voie électronique sont des solutions intéressantes. Les pays devraient aussi mettre en place des programmes de renforcement des connaissances et compétences financières à l'intention du grand public et renforcer les capacités en matière de réglementation bancaire.

5.13 L'épargne intérieure peut très utilement concourir à renforcer les systèmes financiers. L'épargne des ménages est une source de financement stable, peu onéreuse et à faible risque, si on la compare, notamment, aux flux de capitaux privés internationaux (CEA, 2015b). L'épargne intérieure devrait continuer de croître, sauf dans les pays à faible revenu faible (voir figure 2 dans l'annexe 1). Cette évolution trouve son explication dans la forte corrélation entre les niveaux d'épargne, et le revenu par habitant et le revenu national. Autrement dit, même si l'accès financier s'est accru, comme c'est le cas dans de nombreux pays d'Afrique depuis 2002, les taux d'épargne continuent de dépendre des résultats de la croissance économique (Beck *et al.*, 2011).

5.14 Depuis 2002, les pays africains ont aussi enregistré une croissance du crédit intérieur par rapport au PIB (Indicateurs du développement dans le monde, 2015). Le crédit intérieur augmente généralement avec le revenu par habitant, ce qui illustre le développement du système financier qui se produit à mesure que l'économie progresse. Néanmoins, cette augmentation du niveau du crédit intérieur doit être évaluée non seulement par rapport à des niveaux absolus, mais aussi en fonction de ses caractéristiques. Dans certains pays africains, la croissance du crédit au secteur privé s'explique par celle du crédit à la consommation et aux transactions à court terme. Par contre, la croissance du crédit est limitée, s'agissant des secteurs qui sont importants pour la transformation structurelle : l'agriculture, l'industrie manufacturière et les infrastructures.

5.15 L'accent mis par les gouverneurs des banques centrales africaines sur la stabilité financière et la stabilité des prix a contribué à limiter l'inflation et à renforcer le secteur financier, mais cela n'a pas permis de faire baisser le chômage ni suscité une croissance pour tous sur le continent. C'est pourquoi, à leur sommet de mars 2013, les gouverneurs des banques centrales africaines ont indiqué qu'ils souhaitaient que leurs institutions collaborent entre elles pour venir à bout des problèmes sociaux ainsi créés et jouent un rôle dans le développement du continent. Il fallait, ont-ils ajouté,

envisager de mettre en œuvre des programmes axés sur l'amélioration de l'accès au financement, la promotion de l'accès pour tous aux services financiers et les interventions dans l'économie.

5.16 La capitalisation boursière de l'Afrique est passée de 300 milliards de dollars en 1996 à 1,2 mille milliards en 2007, mais les marchés financiers secondaires du continent restent largement sous-développés (NEPAD et CEA, 2014). Les bourses de la région sont faibles et manquent de liquidités. Les problèmes de capacités humaines, technologiques et institutionnelles sont persistants, et la gestion du risque et les réglementations ont limité les investissements de portefeuille. Néanmoins, les bourses africaines continuent de présenter d'intéressantes possibilités d'investissement (Allen *et al.*, 2011).

5.17 Les pays africains ont accumulé des réserves de devises étrangères à des fins de stabilisation macroéconomique. Ces réserves sont passées de 55,2 milliards de dollars en 1995 à 573,8 milliards en 2012, pour ensuite redescendre à 506,7 milliards en 2013. Les pays exportateurs de pétrole ont accumulé plus de 70 % des réserves totales de la région de 2011 à 2013. L'accumulation de réserves s'est accompagnée d'une appréciation des monnaies nationales qui s'est répercutée sur les résultats du secteur exportateur. L'appréciation des monnaies pèse aussi sur l'investissement intérieur et la création d'emploi. Il faut que les pays africains renforcent leur productivité et leurs investissements publics, et diversifient les exportations pour réduire leur dépendance aux matières premières. La diversification des réserves contribuerait aussi à limiter fortement les pertes ainsi subies du fait de l'appréciation des monnaies.

5.18 Pour accélérer la transformation structurelle, un certain nombre de pays africains complètent les sources traditionnelles du financement intérieur recensées plus haut par d'autres sources, telles que les fonds souverains, les fonds de pension, les envois de fonds et les obligations émises pour la diaspora. Ce faisant, ils rencontrent une difficulté majeure : adapter ces instruments aux priorités générales de développement.

5.19 Plusieurs États africains aux réserves excédentaires importantes ont créé des fonds souverains pour gérer cette épargne. L'Afrique possède aujourd'hui 15 fonds souverains. Ceux-ci peuvent servir à canaliser les investissements directs et à les orienter vers la transformation structurelle, mais ils subissent les contrecoups de la mauvaise gouvernance, du manque de transparence et de responsabilité, et de la faiblesse des institutions, ainsi que des risques liés à la corruption.

5.20 Les fonds de pension africains peuvent représenter une source fiable de financement du développement de l'Afrique. Ils sont actuellement une source intérieure croissante de capital privé, estimé à plus de 29 milliards de dollars (Ashiagbor *et al.*, 2014). Ils peuvent alimenter l'investissement au niveau local, dans les entreprises, les projets d'infrastructure et les services dont l'Afrique a tant besoin pour continuer sa transformation et nourrir sa croissance.

5.21 Le secteur des assurances présente un potentiel analogue, s'agissant de financer le développement de l'Afrique. Néanmoins, ce secteur est peu développé et demeure dominé par les systèmes publics de pension, administrés par des organismes nationaux de sécurité sociale. La plupart des pays africains imposent des restrictions sur le volume des fonds qui peuvent être investis et les domaines d'investissements, ce qui, en définitive, limite le rendement des investissements (CEA, 2014a).



## Actions souhaitables

### 5.22 Les États africains devraient :

- Mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement durable en procédant à une réforme fiscale, en garantissant une taxation juste et équitable, en éliminant les subventions dispendieuses et les pratiques non productives, en facilitant la participation de tous les partenaires et en percevant de nouvelles recettes (droits d'exploitation, impôt sur le revenu, impôt foncier et loyers).
- Renforcer leurs institutions et améliorer leur gouvernance pour mobiliser efficacement les ressources intérieures, améliorer la gestion des recettes provenant des produits de base et de l'activité extractive, décourager l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, rendre les dépenses plus efficaces, lutter contre les flux financiers illicites, réduire la corruption au minimum, et assurer la stabilité financière.
- Exploiter le potentiel de l'activité extractive de façon à garantir que les générations présentes et à venir bénéficient de ces sources de revenus. Il faut mettre en place et gérer efficacement les mécanismes tels que les fonds souverains pour réduire la vulnérabilité face à la volatilité économique et des ressources devraient être allouées aux activités de développement durable pour tous.
- Confier un rôle plus porteur de développement aux banques centrales, en élargissant leur champ d'action et en leur permettant d'encourager l'accès au financement et de promouvoir l'inclusion financière par des interventions ciblées dans l'économie.
- Encourager le secteur privé à participer davantage aux projets concernant les infrastructures et le développement durable sur le continent. À cette fin, il faudrait renforcer les partenariats public-privé et créer de nouveaux modèles de tels partenariats en faisant davantage porter l'accent sur le fait que le rôle du secteur privé national doit se développer. Il faut aussi multiplier les occasions d'échange de haut niveau pour les consultations entre le secteur public et le secteur privé.
- Améliorer les conditions de l'épargne nationale par un cadre réglementaire et de mise en œuvre efficace et fort, qui réduise les entraves à l'épargne ; stimuler la capacité et la volonté nationale d'épargner, inciter les institutions financières à améliorer l'accès aux produits d'épargne et encourager la croissance et l'utilisation de l'épargne contractuelle, dont les fonds de pension et les assurances, pouvant être canalisée vers des projets d'investissement à long terme.
- Développer les capacités des ressources humaines et les compétences dans des domaines spécialisés tels que la négociation de contrats, la comptabilité, les arrangements contractuels normalisés et les instruments juridiques.

### 5.23 La communauté internationale devrait :

- Appuyer la mise en place en Afrique de systèmes d'impôts équitables et progressifs, essentiels pour mobiliser les ressources intérieures nécessaires au financement des services publics aux niveaux national et sous-national.

- Garantir un traitement préférentiel et différencié aux pays à revenu faible pour faciliter leur accès aux marchés, aux finances, aux technologies, au savoir-faire et aux autres ressources, et les aider à respecter leurs obligations et engagements internationaux.
- Octroyer de l'aide publique au développement pour renforcer la capacité des pays à revenu faible de mobiliser des ressources au niveau national. Les partenaires de développement devraient apporter un appui financier et technique renforcé à ces pays pour renforcer leurs capacités et les aider à améliorer la gestion des finances publiques dans les domaines retenus par les autorités.
- Mettre en œuvre la recommandation formulée dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement, visant à renforcer les formules institutionnelles mondiales de coopération fiscale, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies.
- Favoriser une coopération mutuellement bénéfique entre les pays d'origine et les pays bénéficiaires de flux financiers illicites aux niveaux régional et international, pour décourager et réduire ces flux, et faciliter la récupération et le rapatriement des avoirs. Cela devrait passer par l'adoption de mesures visant à améliorer l'accès à l'information fiscale, et la mise à disposition complète et en temps utile des données sur la fixation du prix des biens et services dans les transactions internationales, conformément aux catégories établies dans les systèmes de codification.

## **6. Ressources internationales**

6.1 Même si les ressources internationales s'avèrent généralement moins stables et moins prévisibles que les ressources intérieures pour financer le développement, elles jouent un rôle complémentaire et fondamental, et contribuent à façonner les perspectives de développement de l'Afrique. Sachant les différents problèmes que posent ces ressources, les pays africains doivent être attentifs à les mettre effectivement au service de l'objectif prioritaire du continent, qui est de parvenir à une croissance durable et sans laissés pour compte, et d'accomplir sa transformation structurelle.

6.2 Les ressources internationales affectées au développement comprennent notamment l'aide publique au développement, l'investissement direct étranger, les investissements de portefeuille et les transferts de fonds. Les retombées possibles sur le développement et la pertinence de chacun de ces flux entrants varient selon les pays et selon les régions d'un même pays, et dépendent d'une série de facteurs, tels que le niveau de développement économique ou la richesse en ressources naturelles. Le montant de ces flux varie aussi généralement selon les secteurs économiques et chaque type de flux présente ses propres forces et faiblesses ; certains peuvent être facilement affectés à des objectifs de développement particuliers, tandis que d'autres ne le peuvent pas.

6.3 En conséquence, il n'y a pas d'ensemble unique de mesures politiques qui puisse être appliqué uniformément, dans tous les pays, pour maximiser l'entrée des flux internationaux. L'efficacité de toute mesure dépendra de la situation économique de départ du pays, de son degré de préparation et de son aptitude à attirer, particulièrement dans le cas des flux privés, divers types de fonds internationaux pour le développement. Cependant, les tendances positives observées récemment concernant les ressources internationales destinées au développement indiquent qu'elles représentent une source potentiellement considérable et viable de financement du développement.

## Transferts de fonds

6.4 Depuis 2000, les transferts de fonds dépassent l'IDE comme première source extérieure de flux internationaux à destination de l'Afrique, et représentent la source la plus importante de flux extérieurs pour les pays africains à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ils sont passés de 60 milliards de dollars en 2012 à 62,9 milliards en 2013 (CEA, 2014b). La réduction du coût de ces transferts (à la fois entre pays africains et de l'extérieur du continent vers l'Afrique) et la mise au point d'instruments financiers pour les orienter vers des programmes et projets de développement optimiseraient leurs effets sur le développement. Les envois effectués par des moyens informels restent non quantifiables, mais sont probablement considérables. La création de nouveaux modes de transfert d'argent pourrait aussi améliorer l'inclusion financière et encourager le recours aux systèmes d'envoi officiels, ce qui améliorerait la mesure et la portée des transferts de fonds, ainsi que l'évaluation de leurs effets sur le développement.

## Mesures souhaitables

6.5 Les États africains devraient :

- Prendre des engagements et fixer des objectifs en vue de réduire les coûts des transferts à l'intérieur de l'Afrique par des mesures telles que la diversification technologique, l'intensification de la concurrence sur le marché des services de transferts et la fourniture d'informations concernant les instruments d'investissement disponibles.
- S'engager à concevoir des moyens innovants de mobiliser les fonds transférés, notamment par l'émission d'obligations à l'intention de la diaspora.
- Prendre des engagements et fixer des objectifs en vue d'améliorer la collaboration dans la collecte des données sur les transferts de fonds, notamment en partageant les enseignements tirés sur la manière d'accroître les effets des transferts de fonds sur le développement.

6.6 La communauté internationale devrait :

- S'engager à appuyer les efforts des pays africains visant à améliorer l'inclusion financière et à concevoir des nouvelles technologies et des nouveaux circuits officiels pour transférer des fonds, notamment en obtenant des pays développés qu'ils tiennent leur promesse de réduire le coût moyen global des envois de fonds de 5 % en 2015 et en concevant et promouvant des initiatives telles que le manuel *Financial Literacy for Remittances and Diaspora Investment* (manuel sur l'éducation financière aux envois de fonds et aux investissements de la diaspora), publié par la Commission européenne.

## Investissement direct étranger

6.7 À la différence d'autres ressources internationales privées, l'investissement direct étranger (IDE) peut jouer un rôle déterminant dans le développement des capacités de production et contribuer notamment à la résorption des goulets d'étranglement dans les infrastructures, particulièrement dans les domaines de l'énergie et du transport. Les flux d'IDE à destination de l'Afrique ont généralement augmenté ces dernières années, portés par la demande du marché et les besoins d'investissements dans les infrastructures. L'IDE intra-africain, qui tend à favoriser les secteurs prioritaires de la transformation structurelle tels que l'industrie manufacturière, a

également augmenté. Cependant, ce tableau généralement positif masque de fortes chutes des flux d'IDE vers certaines sous-régions africaines en raison d'incertitudes réglementaires, de troubles politiques ou du manque de capacités des partenaires locaux. Les sous-régions qui reçoivent le plus d'IDE récoltent les fruits des améliorations apportées par les pays à l'environnement de la conduite des affaires, dont une relativement plus grande diversification, de l'attention portée à l'innovation, de la disponibilité de capital humain, d'une démographie favorable, et de découvertes dans les secteurs du gaz et des minéraux. Des signes de plus en plus nombreux indiquent que les flux d'IDE se diversifient et ne se concentrent plus uniquement dans le secteur extractif, ce qui est de bon augure pour la transformation structurelle de l'Afrique.

6.8 Des politiques publiques efficaces qui permettent de tirer parti de l'IDE au service du développement des secteurs stratégiques, dont l'industrie manufacturière, demeureront essentielles à la transformation structurelle de l'Afrique. Les États africains se donnent beaucoup de mal pour attirer l'IDE, principalement par des incitations fiscales. Il sera crucial d'éviter une libéralisation prématurée des secteurs sensibles à des fins de compétitivité, tout en conservant une marge de manœuvre politique pour poursuivre les objectifs de transformation. Par exemple, les traitements préférentiels existant dans le cadre des règles de l'OMC devront être préservés, et il ne faudra pas commettre l'erreur de les abandonner dans cette quête d'investissement direct étranger et d'autres flux privés.

### **Mesures souhaitables**

6.9 Les États africains devraient :

- S'engager à améliorer le cadre réglementaire des affaires et encourager la croissance des investissements d'impact.
- Prendre des engagements et fixer des objectifs en vue d'élaborer des normes nationales et régionales adaptées et acceptables destinées à prévenir une concurrence néfaste visant à attirer l'IDE.
- Prendre des engagements et fixer des objectifs en vue d'approfondir l'intégration régionale, notamment en coopérant à la construction d'infrastructures régionales pour améliorer la connectivité intrarégionale, permettre des économies d'échelle et faciliter le développement des chaînes de valeur régionales.
- Prendre des engagements et fixer des objectifs en faveur de diverses initiatives visant à améliorer leur capacité de recevoir l'IDE et à créer des liens en amont et en aval avec celui-ci, notamment les investissements liés à la planification du développement, au développement du secteur privé intérieur (dont un accès au crédit facilité pour les petites et moyennes entreprises), au capital humain, aux infrastructures économiques, à l'innovation, aux partenariats public-privé et aux capacités de récupération des plus-values foncières.

6.10 La communauté internationale devrait :

- Prendre des engagements, établir des cibles et définir des indicateurs en faveur de mesures encourageant la responsabilité du secteur privé vis-à-vis du programme de développement pour l'après-2015, et veiller à la conformité de ce dernier avec les priorités africaines concernant la transformation structurelle, notamment en définissant

des normes et des obligations de rendre compte, pour susciter un comportement responsable de la part des entreprises.

- S'engager à privilégier l'utilisation des ressources internationales publiques pour créer, au niveau national, des cadres solides, qui dynamisent les investissements privés dans la mesure voulue, plutôt que les transferts directs à des entreprises par des prêts à des conditions libérales ou des dons.
- Prendre des engagements et fixer des objectifs en vue de privilégier les décaissements par les institutions multilatérales existantes, et en particulier les organisations du système des Nations Unies, dans le but d'en augmenter les effets sur le développement.

### **Aide publique au développement (APD)**

6.11 Malgré les différentes promesses faites par la communauté internationale à l'Afrique, seuls cinq pays donateurs ont atteint l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement et ce, même si l'aide en provenance des 28 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est répartie à la hausse et a atteint son plus haut niveau en 2013 (OCDE, 2014). La même année, l'aide publique au développement à destination de l'Afrique a baissé de 5,6 %.

6.12 La part de l'aide, dont l'aide programmable par pays, à destination des pays les moins avancés (notamment d'Afrique) a chuté ces dernières années et la tendance ne devrait pas s'inverser dans un futur proche. Une tendance semblable est perceptible en ce qui concerne les petits États insulaires en développement et les pays touchés par les conflits. De même, l'APD en faveur des pays en développement sans littoral stagne depuis 2009. Au-delà du fléchissement des montants de l'aide, les études de l'OCDE mettent aussi en évidence le changement dans son affectation, des pays les plus pauvres vers les pays à revenu intermédiaire. En revanche, les données actuelles indiquent que l'aide au développement accordée par les pays non membres du CAD et la coopération Sud-Sud progressent rapidement. Cependant, les évaluations et les prévisions concernant les flux d'aide en provenance des autres principaux donateurs de l'Afrique sont rendues difficiles par le manque de données et l'absence d'établissement systématique de rapports.

6.13 L'aide publique au développement restera une composante cruciale de la coopération internationale au développement pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, en particulier pour les pays les plus démunis. Les biens publics mondiaux devraient être financés par des flux additionnels d'APD et les objectifs mondiaux d'élimination de la pauvreté et de développement durable devront être soigneusement mis en phase avec les priorités africaines en matière de transformation structurelle. L'aide pour le commerce pourrait être une source importante de financement du développement, notamment parce qu'elle pourrait aider à lever des fonds pour les pays africains. Cependant, cette aide présente plusieurs limites, notamment la difficulté qu'éprouvent certains pays africains à y accéder, son manque de prévisibilité et sa portée restreinte, ainsi que la nécessité d'améliorer la coordination des donateurs et leur alignement sur les stratégies et priorités des pays récipiendaires, et d'accorder davantage d'attention au renforcement des capacités des pays en développement en matière de commerce.

6.14 Ces limites sont autant d'arguments en faveur de réformes de la gouvernance de l'aide pour le commerce. Par exemple, la création d'un fonds vertical mondial d'aide pour le commerce permettrait de réduire la charge que représente, pour les pays bénéficiaires, le travail avec une multiplicité de donateurs, et d'améliorer la responsabilisation, le suivi et l'évaluation de l'aide pour le commerce. Un tel fonds, qui pourrait se fonder sur une classification conventionnelle de l'aide

pour le commerce et qui serait doté de son propre système de suivi, pourrait résoudre beaucoup des problèmes liés à la classification actuelle de l'aide pour le commerce. De plus, la distribution de l'aide par un fonds existant, tel que le Fonds africain pour le commerce de la Banque africaine de développement, simplifierait le paysage des donateurs.

6.15 De même, la structure du financement de la lutte contre les changements climatiques est trop complexe. Des ressources insuffisantes par rapport à l'ampleur des défis climatiques aux niveaux mondial et africain sont dispersées entre une multitude de petits fonds, dont les mandats se recoupent. En plus des problèmes liés au manque de capacités nationales, les pays africains font aussi actuellement face à une série de difficultés dans l'accès à ces fonds climatiques, qui est subordonné pour certains d'entre eux à des démarches lourdes et complexes. Il faut mobiliser plus de ressources financières pour que la structure du financement de l'action climatique appuie les activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets, et pour que des cadres politiques et réglementaires favorables encouragent des investissements à grande échelle [Overseas Development Institute (ODI), 2014].

### **Mesures souhaitables**

6.16 Les États africains devraient :

- Prendre des engagements et fixer des objectifs en vue d'améliorer la gestion financière et la planification du développement dans le secteur public, afin de faciliter le décaissement de l'aide et la mise en œuvre des projets de développement.

6.17 La communauté internationale devrait :

- S'engager de nouveau à respecter les décisions prises à l'échelle internationale, dont celle de porter, au moins pour les pays de l'OCDE, l'APD destinée à l'ensemble des pays en développement à 0,7 % du RNB, et de consacrer 0,15 à 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, ainsi que mettre en place un mécanisme pour suivre la réalisation de tels objectifs.
- Définir des cibles et indicateurs précis concernant l'adaptation de l'aide publique au développement aux priorités de l'Afrique en matière de développement, et en particulier celles relatives à la transformation structurelle, et mettre en place un mécanisme de suivi de l'efficacité de l'aide.
- Mettre en place un système transparent de mesure et de comptabilisation de l'aide publique au développement qui privilégie l'aide programmable par pays et appuie les efforts des pays pour mobiliser leurs ressources intérieures.
- Prendre des engagements et fixer des objectifs en faveur de mécanismes pour suivre l'effet des fonds publics distribués par des acteurs du secteur privé.
- Prendre des engagements et fixer des objectifs en faveur de l'assistance aux pays africains en vue de renforcer leurs capacités d'absorption de l'aide.
- Donner suite aux engagements existants et à venir concernant le financement de la lutte contre les changements climatiques, et suivre leur mise en œuvre.

- Prendre des engagements et fixer des objectifs pour réduire les barrières et les asymétries existant dans le financement de l'action climatique et trouver un meilleur équilibre dans l'allocation de fonds aux mesures d'adaptation, d'une part, et aux mesures d'atténuation, d'autre part, en Afrique.

## 7. Coopération technique

7.1 Pour mieux soutenir les efforts de développement de l'Afrique, il faut impérativement que le partenariat mondial pour l'après-2015 soit conforme au rééquilibrage en cours en faveur des pays en développement, qui gagnent en influence géopolitique et économique. En ce sens, une réforme juste de la structure commerciale et financière multilatérale se doit de garantir une attention accrue à la dimension du développement, et d'assurer au monde en développement un plus grand poids dans les principales instances internationales (dont les institutions de Bretton Woods).

7.2 En accord avec ces tendances mondiales, il est impératif que l'Afrique noue de nouveaux partenariats de coopération financière et technique, en tenant compte de la complexité croissante du paysage du financement du développement, qui a vu apparaître de nouveaux acteurs, tels que des partenaires de développement du Sud et des fondations philanthropiques privées, et des modes innovants d'administration de l'aide. Cette évolution pourrait contribuer à compenser, au moins en partie, le ralentissement de l'APD classique (Nations Unies, 2013 et 2014). Au-delà de la simple mise à disposition de fonds publics, les nouvelles caractéristiques du paysage du financement du développement donnent l'occasion de dépasser la traditionnelle dichotomie entre donateur et bénéficiaire, et de s'attacher à tirer parti des synergies et complémentarités éventuelles entre différents partenaires, aux niveaux mondial, régional et national.

7.3 Par exemple, il a été constaté que, tandis que les donateurs traditionnels tendent à allouer l'essentiel de leur budget d'aide aux secteurs sociaux, les partenaires de développement se concentrent plutôt sur les infrastructures et les secteurs productifs. Cela demande des pays africains qu'ils s'approprient pleinement le programme de développement des infrastructures et qu'ils se coordonnent au niveau régional, ainsi qu'avec la communauté des donateurs, en mettant à profit de manière judicieuse les complémentarités des donateurs et leurs différents avantages comparatifs.

7.4 La coopération Sud-Sud offre également une excellente occasion de cerner les intérêts communs et de coordonner les positions sur la gestion des questions mondiales d'intérêt commun et la réforme de la structure commerciale et financière mondiale. Comme l'a clairement révélé la « victoire de l'Inde » sur la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Bali, l'avènement d'un monde multipolaire élargit le champ des fructueuses coalitions Sud-Sud s'agissant d'édifier un système financier et commercial multilatéral plus juste.

### Mesures souhaitables

7.5 Les États africains devraient :

- Dépasser la dichotomie traditionnelle donateur-bénéficiaire et s'attacher davantage à tirer parti des synergies et complémentarités éventuelles entre différents partenaires, aux niveaux mondial, régional et national.
- S'approprier pleinement le programme de développement et jouer un rôle plus proactif dans la coordination et la gestion des flux de fonds publics.

## 7.6 La communauté internationale devrait :

- Accorder aux pays en développement une meilleure représentation dans les principales tribunes financières et de développement.
- Tenir compte de l'ampleur des coalitions Sud-Sud dans le débat en cours sur la réforme de l'architecture commerciale et financière multilatérale.

## 8. La science, la technologie et l'innovation au service de la transformation structurelle

8.1 Les technologies et les innovations constituent un élément essentiel de tout effort de financement du développement. Elles améliorent l'efficacité du système financier en réduisant les coûts de transaction et les contraintes géographiques qu'entraînent la mobilisation des ressources intérieures. En outre, les technologies jouent un rôle déterminant dans la création de nouveaux instruments financiers. Dans de nombreux pays africains, de nouveaux instruments financiers tels que M-Pesa et le M-Birr ont réduit l'étendue de l'exclusion financière et inséré dans le secteur financier structuré de nombreux citoyens réfractaires à la banque. Par ailleurs, de nouvelles technologies de la santé, telles que les systèmes de diagnostic à l'endroit même où les soins sont dispensés, des vaccins et d'autres traitements nouveaux améliorent les résultats de santé, réduisent l'absentéisme et les dépenses globales de santé, libérant ainsi des ressources pour le développement.

8.2 Il résulte de ce qui précède que mobiliser la science et la technologie, et promouvoir l'innovation représentent un impératif de la transformation structurelle de l'Afrique. L'appui et le financement publics sont essentiels pour le développement de la science, de la technologie et de l'innovation, s'agissant en particulier d'investissements risqués que le secteur privé hésitera à entreprendre seul et qui peuvent être grandement bénéfiques pour la société dans son ensemble.

8.3 Pouvoir tirer bénéfice du transfert international de connaissances dépend principalement de la capacité d'absorption des entreprises et des organisations locales, laquelle dépend, à son tour, du capital humain et des dépenses de recherche-développement du pays ou de l'organisation bénéficiaires. Si le financement de la recherche-développement reste en deçà de la cible de 1 % du PIB dans les pays engagés à financer l'innovation, il est quasiment inexistant dans de nombreux pays africains. L'Afrique n'aura aucune chance de devenir un pôle réel de croissance si elle néglige ses centres de recherche pour le développement de la science, de la technologie et de l'innovation.

8.4 Le cadre général de l'innovation dans les pays africains est insuffisamment développé et très inadéquat. Les principaux domaines qui méritent une attention spéciale sont notamment la promotion de l'innovation dans l'enseignement et dans les petites et moyennes entreprises, le financement de l'innovation aux fins du développement expérimental, le transfert de technologies et la commercialisation des produits de la recherche, ainsi que le suivi et l'évaluation de la performance de la science, de la technologie et de l'innovation sur le continent. L'amélioration générale de la conjoncture de l'activité commerciale et l'existence d'institutions clés permettent de créer des mécanismes novateurs pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation, y compris le financement dans le cadre de partenariats public-privé.

8.5 Les universités, les établissements d'enseignement supérieur et les institutions de recherche-développement sont un terrain fertile pour lancer, entretenir et développer une société de l'innovation en Afrique. Certaines facultés servent déjà de centres d'excellence pour le développement et le transfert de technologies, la recherche économique et sociale et la formation des salariés en Afrique. Avec un soutien minimal, elles pourraient s'acquitter d'une nouvelle mission de promotion de l'innovation et de gestion de réseaux d'appui aux innovateurs. Un cadre



d'innovation favorable pourrait garantir la compétitivité future de l'Afrique et la viabilité de sa croissance en facilitant la diversification et la transformation de son économie (CEA et CUA, 2012).

8.6 L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), est un ensemble d'exigences minimales pour la protection des droits de propriété intellectuelle. L'acquisition de licences est tout aussi coûteuse que celle des produits, notamment pharmaceutiques, qui sont encore protégés par des brevets. Les brevets pharmaceutiques sont aussi d'un coût très élevé. L'un des principaux résultats du Cycle de négociations de Doha a été l'octroi aux pays les moins avancés (PMA) de dérogations sur les ADPIC, utilisables jusqu'en 2021, date à laquelle les dispositions de l'Accord sur les ADPIC entreront pleinement en vigueur. Les pays africains devraient essayer d'obtenir la prorogation des dérogations sur les produits pharmaceutiques, car l'acquisition des brevets entraîne des coûts élevés et se traduit par le détournement des maigres ressources financières dont il est tant besoin pour le développement.

### **Mesures souhaitables**

8.7 Les États africains devraient :

- Bâtir des organisations et des institutions publiques solides pour soutenir le développement de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- Accorder une aide financière publique et proposer des dons, des garanties et des prêts spéciaux aux jeunes et nouvelles entreprises, ainsi que des subventions et des incitations fiscales pour des projets pilotes et des essais ; encourager les entreprises étrangères et les grandes entreprises nationales à investir dans les laboratoires, à former et parrainer des étudiants au niveau local et à collaborer avec les organismes nationaux pour commercialiser les produits, les services et les procédés de leur choix ;
- Exploiter les ressources nationales et internationales afin de développer la capacité d'absorption intérieure et d'encourager les institutions existantes à faire davantage preuve d'esprit d'entreprise ;
- Promouvoir l'innovation dans un certain nombre de secteurs qui présentent une importance cruciale pour la transformation structurelle du continent et son développement durable ;
- Chercher les moyens d'utiliser l'investissement direct étranger pour mettre en place une base technologique et industrielle solide, améliorer les normes applicables et accélérer l'adoption de pratiques modernes de gestion des entreprises ;
- Subventionner les universités, les grandes écoles et les institutions de recherche-développement pour qu'ils servent de plaques tournantes pour le développement, l'adaptation et la diffusion des technologies dans l'industrie ;
- Promouvoir l'innovation et le renforcement des capacités en adoptant des stratégies nationales cohérentes en matière de science, de technologie et d'innovation et en augmentant les investissements dans ces domaines ;

- Apporter un soutien financier suffisant à l'innovation, en particulier aux technologies durables.

#### 8.8 La communauté internationale devrait :

- Accroître l'aide publique au développement pour la science et l'innovation afin de soutenir la recherche-développement, la diffusion des technologies et les fonds et centres nationaux pour l'innovation en Afrique ;
- S'inspirer du Plan d'action d'Istanbul et rendre pleinement opérationnels la banque de technologie et les mécanismes d'appui à la science et à la technologie à l'horizon 2017 ;
- Veiller à l'existence d'un cadre directeur favorable au transfert de technologies et d'un régime équilibré des droits de propriété intellectuelle compatible avec le développement durable ;
- Mettre en place un organisme chargé de promouvoir la conception, le transfert et la diffusion dans les pays en développement, à des conditions favorables et préférentielles, de technologies propres et respectueuses de l'environnement ;
- S'employer à prolonger la durée des dérogations aux dispositions de l'ADPIC sur les produits pharmaceutiques afin de dégager des ressources pour le développement de l'Afrique.

### 9. Renforcement des capacités

9.1 Des études récentes soulignent les grands progrès en matière de développement accomplis par l'Afrique et les possibilités qui s'y offrent de tirer parti des réalisations dans le domaine de la réduction des conflits et de la croissance économique. En même temps, presque toutes mettent le développement des capacités en bonne place sur la liste des principaux défis que le continent doit relever. Le développement des capacités joue un rôle central dans la transformation économique de l'Afrique et dans l'action qu'elle mène pour prendre en main ses programmes de développement. Le programme du continent relatif au renforcement des capacités est guidé par le Cadre stratégique de développement des capacités adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa quatorzième session tenue en février 2010.

9.2 La mondialisation offre aux pays africains de larges possibilités de créer, de synthétiser et d'exploiter les connaissances, ainsi que de s'en servir pour résoudre les problèmes de développement du continent. Cependant, l'apprentissage mutuel dépend dans une large mesure de la place qu'occupent les connaissances dans les plans de développement et de la capacité d'absorption de ces connaissances, y compris par la compilation systématique des expériences en vue de soutenir l'acquisition permanente de connaissances.

9.3 La plupart des pays africains ne disposent que de faibles capacités de recherche scientifique, qu'il s'agisse de ressources humaines ou d'infrastructures de recherche. La recherche moderne est une entreprise très coûteuse. Pour répondre à la contrainte de ressources humaines et renforcer les capacités, les pays africains doivent développer l'accès à l'enseignement supérieur. Ils doivent aussi se servir davantage des technologies de l'information et de la communication pour développer leur secteur manufacturier, qui est lourdement tributaire de l'apprentissage par la pratique.

## Mesures souhaitables

9.4 Les États africains devraient :

- Mettre en commun expérience et savoir-faire, assurer le transfert des connaissances et fournir de l'assistance technique pour le renforcement des capacités. Il faudra à cet effet consolider les capacités institutionnelles, notamment en matière de planification, de gestion et de suivi ;
- Accroître les efforts de mise en valeur des ressources humaines, notamment en favorisant la formation, l'apprentissage continu et la création de centres d'excellence en recherche-développement.

9.5 La communauté internationale devrait :

- Renforcer la coopération technique et scientifique, par le biais de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud, et triangulaire, dans les divers domaines du développement durable;
- Aider les pays africains à renforcer leur capacité d'accès au financement de la lutte contre les changements climatiques et d'absorption des fonds liés à ce financement.

## 10. Commerce et financement du développement

10.1 Le commerce international joue un rôle crucial dans le financement de l'accumulation de capital et représente l'une des sources principales des recettes extérieures, même pour les pays à faible revenu et tributaires de l'aide. Par conséquent, pour maintenir sa trajectoire de développement et, partant, réduire sa dépendance vis-à-vis de l'aide, un pays doit s'intégrer de manière appropriée dans le commerce international et le système financier international.

10.2 L'Afrique a considérablement accru sa participation au commerce international dans la période qui a suivi Monterrey (soit entre 2002 et 2012) : les exportations et les importations ont plus que quadruplé en l'espace d'une décennie, accroissant ainsi la part du continent dans le total du commerce mondial, qui passe de 2,1 % à 3,3 %.<sup>1</sup>

10.3 En dépit de la forte augmentation des flux financiers en direction du continent africain (spécialement sous la forme d'investissements directs étrangers et d'envois de fonds), le commerce international continue de jouer un rôle clef en générant les entrées nettes de ressources financières nécessaires pour combler le déficit extérieur. À l'exception notable des pays exportateurs de pétrole, cependant, la plupart des pays africains continuent d'enregistrer des déficits structurels de la balance commerciale. C'est ainsi que, même en période d'expansion, l'accumulation du capital a été largement assurée par des ressources financières extérieures.

10.4 Pour améliorer la contribution du commerce à la réalisation de son objectif de transformation, le continent a inscrit parmi ses priorités stratégiques le renforcement de son intégration régionale. Bien qu'encore limité à 12 % ou 13 % à peine du total (officiellement enregistré) des exportations, le commerce intra-africain est beaucoup plus diversifié que les exportations de l'Afrique vers le reste du monde. Les articles manufacturés, en particulier, représentaient 40 % du total des biens échangés entre pays africains en 2010-2012, mais seulement

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, toutes les données citées dans la présente section sont extraites de la base de données UNCTADStat, consultée du 3 au 5 mars 2015.

13 % de ceux échangés avec le reste du monde (CEA et CUA, 2014). En outre, étant donné le processus de « détermination des prix » et les exigences de conformité à des normes commerciales, les petites et moyennes entreprises africaines auront probablement moins de mal à s'implanter dans des marchés de proximité que dans ceux des pays développés, caractérisés par une inflation de réglementations. Il existe donc de bonnes raisons de penser que le marché régional peut offrir plus de possibilités pour appuyer les efforts de transformation structurelle de l'Afrique.

10.5 La mise en place de la zone continentale de libre-échange pourrait susciter des courants commerciaux nets accompagnés d'une forte croissance (+ 52,3 %) du commerce intra-africain (Mevel et Karingi, 2012). Complétée par des mesures de facilitation du commerce à même de doubler l'efficacité des formalités douanières et des opérations de manutention portuaire, la création de la zone continentale de libre-échange pourrait permettre non seulement d'accroître les exportations africaines, avec une part du commerce intra-africain atteignant presque 22 %, mais aussi de les diversifier en amplifiant considérablement le commerce de produits industriels.

10.6 Au plan multilatéral, et au regard du blocage persistant du Cycle de développement de Doha, la mise en place d'un « système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable » préconisée dans le Consensus de Monterrey (paragraphe 26) demeure un travail inachevé. En dépit de l'Accord sur la facilitation des échanges, conclu à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en 2013, les priorités stratégiques de l'Afrique restent peu prises en compte. Cela est vrai des négociations sur l'agriculture (le problème de distorsions et de restrictions existant sur les marchés internationaux n'ayant pas encore trouvé solution), de l'accès au marché non agricole, des services ou du renforcement du traitement spécial et différencié (autant de questions inscrites dans le mandat originel de Doha). Même « l'ensemble des mesures en faveur des PMA » négocié à Bali – et vanté comme une réponse aux préoccupations stratégiques de l'Afrique – demeure essentiellement une promesse reposant soit sur des dispositions qui ne sont pas encore appliquées (comme dans le cas des dérogations en matière de services) ou sur les clauses de l'effort maximal (comme dans le cas de l'accès aux marchés en franchise et sans contingent, ou des règles d'origine préférentielles ou des questions relatives au coton).

10.7 Dans l'avenir, et étant donné que, pour la plupart, ils jouissent traditionnellement d'un accès préférentiel aux marchés de nombreux pays développés ou en développement, les pays africains auront inévitablement à faire face à un certain degré d'érosion de ces préférences, qui pourrait découler de processus exogènes de libéralisation du commerce. C'est le cas avec les « méga-accords » commerciaux régionaux ou l'élargissement à tous les pays les moins avancés (PMA) de l'accès en franchise et sans contingent à des marchés dans lesquels les pays africains bénéficient d'une grande préférence, comparés à d'autres PMA concurrents (cas, par exemple, des États-Unis d'Amérique avec la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique). Des cadres appropriés de politique industrielle peuvent sans aucun doute aider grandement les producteurs africains à faire face aux coûts d'ajustement résultant de cette situation, mais la communauté internationale pourrait également faciliter le processus, en fournissant une assistance technique spécialisée et une aide pour le commerce ciblée.

10.8 Les pays africains doivent impérativement se pencher non seulement sur la question des préférences, mais aussi sur les problèmes des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits qui peuvent gravement compromettre leurs débouchés commerciaux, compte tenu du fait que leurs exportations sont généralement très peu diversifiées et à faible valeur ajoutée. À terme, les autres « intérêts offensifs » de l'Afrique dans les négociations commerciales multilatérales pourraient être de réduire et d'harmoniser les barrières non tarifaires, de prendre des mesures relativement aux biens environnementaux, de s'efforcer de contenir et de gérer l'instabilité des prix de produits primaires dans le contexte de la financiarisation des marchés de ces produits et de s'attaquer aux

problèmes de la concurrence, des pratiques oligopolistiques et des positions dominantes dans les chaînes de valeur mondiales.

## **Mesures souhaitables**

10.9 Les États africains devraient :

- Accélérer la fondation et la mise en œuvre de la zone continentale de libre-échange. Celle-ci doit avoir une portée ambitieuse et être dotée d'un plan pratique permettant de déboucher rapidement sur un marché régional viable et intégré et de supprimer les barrières non tarifaires qui entravent les échanges intra-africains.
- Exploiter les initiatives existantes de facilitation du commerce (notamment l'application de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges) qui visent à réduire les coûts liés au commerce à l'échelle du continent, dans le cadre du Plan d'action de l'Union africaine pour le renforcement des échanges intra-africains.
- Veiller à ce que les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux soient conformes au programme d'intégration régionale de l'Afrique, et, plus fondamentalement, au programme de développement et de transformation des pays africains.

10.10 La communauté internationale devrait :

- Mener à bon terme le Cycle de Doha, en tenant compte de façon équitable et équilibrée des priorités stratégiques de l'Afrique, s'agissant en particulier de l'agriculture, de l'accès aux marchés non agricoles, des services et du traitement spécial et différencié ;
- Répondre aux préoccupations spécifiques de l'Afrique concernant les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et l'érosion des préférences ;
- Apporter une réponse concernant les autres priorités stratégiques qui se font jour – qu'elles fassent ou non partie du mandat de Doha – comme la réduction des obstacles non tarifaires et l'harmonisation des systèmes non tarifaires, les mesures relatives aux biens environnementaux et à l'instabilité des prix des produits de base, et les questions relatives à la concurrence, aux pratiques oligopolistiques et aux positions dominantes dans les chaînes de valeur mondiales.

## **11. Dette extérieure**

11.1 Un grand volume d'aide au développement, dont des emprunts extérieurs, est nécessaire pour la transformation structurelle de l'Afrique. Celle-ci doit être sous-tendue par le développement de compétences de qualité, des systèmes de santé résilients et le renforcement de la productivité agricole, de l'infrastructure, de l'industrialisation, de l'intégration régionale et de l'investissement. Il est indispensable de mettre en place une gestion financière publique responsable et transparente garantissant que l'endettement extérieur servira à financer des projets de développement qui auront des effets bénéfiques de long terme aux plans économique et social.

11.2 La dette extérieure totale en pourcentage du PIB a diminué en Afrique depuis le Consensus de Monterrey, particulièrement entre 2002 et 2008, grâce à l'allégement de la dette, à une

croissance soutenue du PIB et à la croissance économique induite par la révision de la base de calcul du PIB (voir figure 3 de l'annexe 1). En dépit d'une tendance à la baisse de son total, la dette extérieure nette reste considérable dans certains pays, en particulier dans les pays riches en ressources minérales ou importateurs de pétrole (CEA, 2015d).

11.3 La dynamique de la croissance en Afrique, entraînée par les investissements publics, alimente une montée de l'intérêt pour la dette souveraine. Ainsi, les économies en croissance rapide s'orientent vers des emprunts aux conditions du marché en émettant des obligations souveraines, pour compléter les emprunts à des conditions de faveur. L'obligation de rendre compte, une utilisation efficace des fonds empruntés et la discipline budgétaire aideront à éviter d'éventuels problèmes liés à la dette.

11.4 Les pertes subies en Afrique relatives à l'endettement souverain pourraient atteindre 10,8 milliards de dollars des États-Unis, soit 1,1 % du PIB de la région (ODI, 2015a ; 2015b). Les emprunts souverains sont un choix d'investissement plus risqué, même s'ils offrent de meilleures conditions par rapport aux emprunts à des conditions de faveur. L'évolution de fondamentaux macroéconomiques tels que les termes de l'échange (par exemple en cas d'effondrement des cours des produits de base) peuvent avoir un effet considérable sur les écarts de rendement par rapport à la dette souveraine (Hilscher et Nosbusch, 2010). C'est la législation des États avancés et économiquement puissants qui gouverne actuellement les dispositions régissant la dette souveraine. Aussi ne peut-on absolument pas se passer d'un ensemble mondial de règles applicables à la restructuration de cette catégorie de dette.

11.5 Si un mécanisme de restructuration de la dette souveraine a été proposé par le FMI il y a plus d'une décennie, il n'existe pas encore à ce jour d'accord international sur le sujet. Il est généralement admis que les règles existantes sont trop favorables aux créanciers, mais qu'une action en faveur d'un accord international qui serait trop favorable aux débiteurs pourrait ne pas être la meilleure solution non plus. C'est pourquoi, dans tout accord global, un juste équilibre devra être trouvé entre les intérêts des deux parties (CEA, 2015d).

11.6 Des niveaux d'endettement insupportables peuvent s'expliquer par une mauvaise gestion macroéconomique et un dysfonctionnement économique structurel. La plupart des pays africains ont bénéficié d'initiatives telles que l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale grâce aux politiques raisonnables qu'ils ont adoptées. La poursuite d'une gestion rationnelle de la macroéconomie et d'une croissance soutenue est donc indispensable pour que la dette soit soutenable. C'est surtout pour les pays dépourvus de ressources et leur situation budgétaire que cette viabilité est cruciale, dans la mesure où ils ne tirent de l'envolée des prix des produits de base aucune possibilité d'épargne et où ils recourent davantage à l'endettement souverain.

11.7 La récente crise d'Ebola en Afrique de l'Ouest a illustré une crise de la dette qui n'avait rien à voir avec la gestion de la dette. Elle a mis en lumière le fait qu'il fallait disposer de meilleurs cadres internationaux, fondés sur la responsabilité partagée, renforçant les processus aux fins d'une restructuration conjointe des obligations souveraines, ainsi que des contrats normalisés et des instruments de prêt intergouvernementaux assortis de clauses spécifiques.

## Mesures souhaitables

### 11.8 Les États africains devraient :

- Adopter des politiques budgétaires anticycliques durant les périodes d'envolée des prix des produits de base et constituer des réserves de devises pour éviter une nouvelle crise de la dette ;
- Peser soigneusement le mélange des obligations et d'autres emprunts à long terme émis en monnaies locales et en devises afin d'en réduire la vulnérabilité face aux risques de volatilité des monnaies et s'engager à procéder régulièrement à la vérification du financement de la dette.

### 11.9 La communauté internationale devrait :

- Veiller à ce que créanciers et débiteurs souverains partagent la responsabilité de trouver des solutions à d'éventuelles crises de la dette, conformément au Consensus de Monterrey, et renforcer la résolution des problèmes de la dette par des normes justes et efficaces qui respectent cette responsabilité partagée ;
- Appliquer, à titre prioritaire, la résolution 69/247 de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin d'instaurer un cadre juridique multilatéral pour la restructuration de la dette souveraine qui assure la stabilité de l'architecture financière internationale ;
- Veiller à ce qu'aucun allègement potentiel de la dette ne conduise à la réduction de l'aide publique au développement ou de celle fournie par les donateurs.

## 12. Questions systémiques

12.1 La crise financière et économique de 2008 a mis en exergue à le fait qu'il est important de forger un consensus international sur la résolution des problèmes systémiques tels que les déséquilibres des systèmes monétaires mondiaux, la gestion des flux de capitaux et d'autres problèmes pouvant déclencher de nouvelles crises et mettre en péril les ressources disponibles pour le financement du développement durable.

12.2 Comme indiqué dans le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable présenté à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, l'instauration d'un cadre mondial favorable exige une coopération mondiale active pour éliminer les sources de l'instabilité financière internationale, tout en s'efforçant de réduire la fragilité mondiale. Les autres mesures préconisées sont l'achèvement des réformes en cours des banques de développement et du Fonds monétaire internationale, l'approfondissement de la coopération internationale en matière fiscale et de lutte contre les flux illicites, la réglementation des banques et des systèmes bancaires fantômes et le renforcement des moyens de résoudre de manière conjointe les difficultés liées à la dette souveraine.

12.3 La recherche de politiques cohérentes est essentielle pour garantir que la mobilisation de ressources répond aux objectifs de développement durable et d'une plus grande stabilité financière. Dans ce contexte, l'accent mis dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur la construction de passerelles plus solides entre le développement, le commerce et la finance devrait être renforcé et prendre en compte les défis cruciaux posés par les problèmes liés aux changements climatiques, à la sécurité, notamment alimentaire et aux migrations. À ce sujet, il est important de

reconnaître l'attention toute particulière accordée dans le Consensus de Monterrey à un développement soucieux d'équité entre les sexes et centré sur l'être humain.

### **Mesures souhaitables**

#### 12.4 Les États africains devraient:

- Coordonner efficacement entre eux l'action qu'ils mènent dans le domaine de la politique monétaire, dans le but de limiter les fluctuations des taux de change entre les principales monnaies de réserve et de faire face à la variation des apports de capitaux privés ;
- S'employer à renforcer les capacités institutionnelles afin de lutter de manière décisive et efficace contre les pratiques du secteur privé qui facilitent l'évasion fiscale, et promouvoir des actions internationales contre la corruption aux niveaux national, régional et international ;
- S'employer à renforcer la représentation de l'Afrique dans les tribunes institutionnelles et judiciaires de l'architecture financière mondiale, notamment les groupes spéciaux concernés, et développer activement des mécanismes complémentaires de gouvernance financière et les renforcer ;
- Intégrer la perspective sexospécifique dans les politiques de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

#### 12.5 La communauté internationale devrait :

- Renforcer et approfondir la coopération internationale en matière de fiscalité et de lutte contre les flux financiers illicites, notamment en instaurant une coopération mutuellement bénéfique entre les pays d'origine et ceux bénéficiaires de ces flux, afin de faciliter le recouvrement des actifs et leur rapatriement.
- Définir des objectifs pour mettre en place une architecture financière mondiale équitable en vue d'améliorer la coordination et la cohérence des politiques macroéconomiques et de renforcer la résistance aux crises mondiales. Promouvoir l'utilisation des droits de tirage spéciaux dans le système mondial de réserves et permettre aux pays en développement d'utiliser leurs excédents de devises pour financer leurs stratégies de développement durable.
- Définir des objectifs pour faciliter une plus large représentation des pays africains dans tous les processus internationaux de dialogue et de décision – en particulier ceux qui sous-tendent le travail des institutions financières multilatérales, notamment le Fonds monétaire international, et améliorer les cadres de restructuration de la dette souveraine pour encourager un partage équitable du fardeau.



- Assurer une coordination et une cohérence durables dans les diverses composantes des accords et des politiques liés au développement durable, qui sont négociés dans divers cadres et mis en œuvre par différentes institutions.

### **13. Suivi et évaluation**

13.1 Une des principales lacunes du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha était qu'ils ne comportaient pas de système de suivi et d'évaluation devant permettre aux pays d'établir une base de référence pour mesurer leurs efforts de mobilisation des ressources, et de développer un mécanisme pour suivre les améliorations et déterminer la mesure dans laquelle les ressources étaient affectées à des domaines clefs, tels que ceux définis dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

13.2 Malgré une croissance exponentielle du volume et des types des données collectées, on note une grande dépendance à l'égard des fournisseurs décentralisés pour ce qui est des statistiques sur les flux financiers et l'investissement. Ces statistiques sont souvent incomplètes et, dans certains cas, ne sont pas publiées.

13.3 Un certain nombre de rapport établis récemment, notamment par le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale mis en place par le Secrétaire général de l'ONU et l'Initiative du vivre mieux de l'OCDE ont fait le constat qu'il fallait utiliser un éventail élargi d'indicateurs de bien-être pour mesurer les progrès réalisés en matière de développement durable.

13.4 Il faudrait par conséquent que le nouveau mécanisme de financement du développement s'appuie sur un cadre stratégique solide et adapté de suivi et d'évaluation périodiques, la production de données actualisées, des cibles réalistes et ambitieuses et des engagements clairs à utiliser l'assistance technique à cette fin.

#### **Mesures souhaitables**

13.5 Les États africains devraient :

- Prendre des engagements et définir des objectifs pour renforcer les capacités statistiques nationales dans le domaine de la collecte de données et de l'utilisation de mécanismes de suivi des activités de développement durable ;
- Inviter la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement et d'autres parties prenantes à mettre en place un mécanisme de partage d'expériences entre pays africains, afin de faciliter le suivi et l'analyse des incidences des flux financiers et la réalisation des objectifs de financement du développement et des objectifs de développement durable ; et suivre la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

13.6 La communauté internationale devrait :

- Prendre des engagements et définir des objectifs pour renforcer les capacités des pays africains et apporter un appui financier à la mise en œuvre des dispositions figurant dans les accords de coopération internationale portant sur la collecte de données actualisées, fiables et de haute qualité ;
- Prendre des engagements et définir des objectifs en faveur d'une action coordonnée destinée à améliorer le suivi des principaux objectifs de développement durable, les flux d'aide publique au développement et leurs incidences et le financement du développement, les données à cet égard devant être ventilés par secteur, par situation géographique et par type.

## Références bibliographiques

Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et Commission économique pour l'Afrique (2014). *Mobilizing Domestic Resources for Implementing NEPAD National and Regional Programmes and Projects – Africa looks within*. Rapport final.

Johannesburg (Afrique du Sud). Disponible en anglais à l'adresse:

[http://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/DRM\\_ENGLISH\\_REPRO\\_OP.pdf](http://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/DRM_ENGLISH_REPRO_OP.pdf)

Allen, Franklin, Isaac Otchere et Lemma W. Senbet (2011). *African financial systems: A review*, Review of Development Finance 1, 79–113.

Ashiagbor, David, Nadiya Satyamurthy, Mike Casey et Joevas Asare (2014). *Pension Funds and Private Equity: Unlocking Africa's Potential*, Secrétariat du Commonwealth.

Banque mondiale (2013). *Doing Business 2014: Understanding Regulations for Small and Medium-Size Enterprises*. Groupe de la Banque mondiale. 11<sup>e</sup> édition, Washington D.C.

Disponible en anglais à l'adresse [www.doingbusiness.org/reports/global-reports/doing-business-2014](http://www.doingbusiness.org/reports/global-reports/doing-business-2014).

Banque mondiale (2015). Base de données PovacalNET consultée le 9 février 2015,

<http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm?2>.

Beck, T, O de Jonghe, et G Schepens (2011). “*Bank competition and stability: cross-country heterogeneity*”, document de travail.

Commission économique pour l'Afrique (2013). *Rapport sur la gouvernance en Afrique, 3<sup>e</sup> édition: Élections et gestion de la diversité*. Oxford University Press.

Commission économique pour l'Afrique (2014a). *Mobilisation des ressources intérieures*, Document de travail du neuvième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IX), Marrakech (Maroc).

Commission économique pour l'Afrique (2014b). *Marchés pionniers en Afrique – Un monde d'opportunités mais des perceptions erronées*, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2015a). *Rapport économique sur l'Afrique 2015, à paraître*, Addis-Abeba (Éthiopie) : Nations Unies.

Commission économique pour l'Afrique (2015b). *Financements novateurs et transformation économique en Afrique*, Monographie du Forum pour le développement de l'Afrique (ADF), à paraître, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l'Afrique (2015c). Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, commandé par la Conférence UA/CEA des ministres des finances de la planification et du développement économique.

Commission économique pour l'Afrique (2015d). *L'industrialisation par le commerce, Rapport économique sur l'Afrique*, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l’Afrique (2015e). *Poverty Reduction, Inequality and the Financing Gap for Sustainable Development Goals (SDGs) in Africa*, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l’Afrique et Commission de l’Union africaine (2012a). *Promoting Science, Technology and Innovation for Development in Africa*, note destinée à la Conférence des ministres des finances et de la planification économique, Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l’Afrique et Commission de l’Union africaine (2014a). *Rapport économique sur l’Afrique 2014: Politique industrielle dynamique en Afrique: Institutions innovantes, processus efficaces et mécanismes flexibles*. Addis-Abeba (Éthiopie).

Commission économique pour l’Afrique, Commission de l’Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2014). *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2014, Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement: analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l’après-2015*

Hilscher, J. et Y. Nosbusch (2010). *Determinants of Sovereign Risk: Macroeconomic Fundamentals and the Pricing of Sovereign Debt*, London School of Economics, Royaume-Uni.

Mevel S. et S. Karingi (2012). *Deepening Regional Integration in Africa: A Computable General Equilibrium Assessment of the Establishment of a Continental Free Trade Area followed by a Continental Customs Union*. Communication retenue pour la Conférence économique africaine, de 2012, Kigali, 30 octobre – 2 novembre 2012.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2014). *Rebond de l’aide aux pays en développement en 2013, qui atteint un niveau sans précédent*. Communiqué de presse, Paris, 8 avril 2014.

Organisation des Nations Unies (2013). “*MDG Gap Task Force Report 2013 – The Challenge We Face*”. Nations Unies :New York.

Organisation des Nations Unies (2014). “*MDG Gap Task Force Report 2014 – The State of the Global Partnership for Development*”. Nations Unies :New York.

Overseas Development Institute (ODI) (2014). “*Climate Finance: Is It Making a Difference?*” Décembre 2014.

Overseas Development Institute (ODI) (2015a) *Sub-Saharan Africa International Sovereign Bonds: Issuers and Investors, Part I*, Londres.

Overseas Development Institute (ODI) (2015b) *Sub-Saharan Africa International Sovereign Bonds: Risks, Part II*, Londres.

Themnér, L. et P. Wallensteen ( 2013). *Armed Conflict, 1946-2012. Journal of Peace Research*, juillet, vol. 50, No. 4, pp. 509-528.

Disponible en anglais à l'adresse: <http://jpr.sagepub.com/content/50/4/509.short>

The North-South Institute (2010). *Domestic Resources Mobilization in Africa, An Overview, research for a fairer world*.

.

## Annexe 1

Figure 1:  
**Recettes fiscales en fonction du niveau de développement**



Figure 2:  
**L'épargne nationale en fonction du niveau de développement**

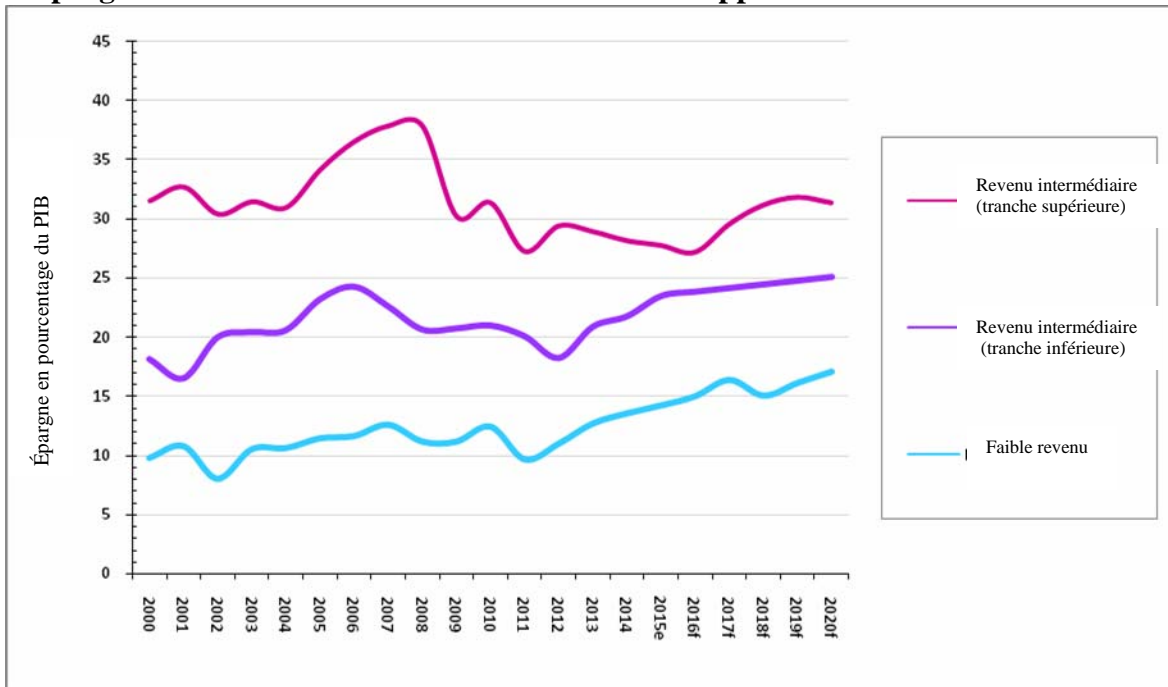


Figure 3:  
**La dette extérieure en fonction du niveau de développement en Afrique (N=50)**

